

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE

2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six juillet à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGLETTE, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mme Aurélie VERGIN, Mme Laëtizia VIVIER

Excusés : M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Nathalie LECUIR

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Pierrette POUSSET

Date de convocation : 27 juin 2023

Date d'affichage : 17 juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 1

Votants : 25

Délib. n°2023-059 : Rénovation du cinéma-théâtre - plans APD et estimation des travaux

La phase « études » du projet touche à sa fin. Un travail de plusieurs mois a été mené avec le cabinet d'architecte Atelier L2 pour affiner les plans intérieurs et régler les nombreuses questions techniques soulevées telles que le choix du mode de chauffage, la restructuration de la cuisine de la salle des fêtes ou encore le respect des normes PMR.

A l'invitation de la commune, le cabinet représenté par Julie de Legge et Emmanuel Dequidt intervient ce soir pour faire la présentation des plans de la phase APD (avant-projet définitif) et de l'estimation définitive des travaux.

Le programme de l'opération se décline ainsi :

- Création d'un nouvel ascenseur (5 niveaux desservis : salle des fêtes, hall, salle du conseil, cinéma, cabine de projection)
- Création d'un monte-charge (2 x 2,5 m - 1 600 kg) côté scène accessible depuis le porche
- Agrandissement de l'entrée du cinéma (25,94 m²)
- Remplacement ou rénovation des sièges et reconfiguration des places (245 places contre 315, augmentation de la profondeur des rangs et création de 6 places PMR)
- Réutilisation de l'ancienne cabine de projection
- Création d'une régie scène surélevée en fond de salle
- Remplacement du faux-plafond : 2 parties latérales + 1 partie centrale en forme nef
- Modification des équipements scéniques (pose d'un gril de scène, ajout d'1 pont de scène, le tout motorisé, remplacement de l'écran, nouveaux rideaux CF...)
- Elargissement de la scène avec des praticables relevables et suppression de l'arrondi de scène
- Réorganisation des loges (19,37 m² et 21,53 m²)
- Création d'une salle de réunion (12,05 m²) et d'un dépôt matériels (6,76 m²)
- Refonte complète des réseaux scéniques

- Amélioration du confort acoustique du hall
- Isolation de la toiture en rampant, des murs extérieurs, remplacement d'une dizaine de menuiseries extérieures, isolation du plancher donnant sur porche
- Chauffage/climatisation : pompe à chaleur (PAC) réversible (sauf pour les loges équipées de radiateurs électriques). La chaudière gaz sera conservée en l'état pour les locaux de la mairie et de la salle des fêtes.

Coût des travaux : 1 710 281 € HT

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	€ HT		Recettes		
Travaux	1 710 281 €	86,28%	Etat (fonds vert)	594 695 €	30,00%
Architecte (10,47 % coût travaux)	179 066 €	9,03%	Région	376 640 €	19,00%
Contrôle technique	3 560 €	0,18%	Département de la Manche (CPS)	396 463 €	20,00%
CSPS	3 895 €	0,20%	Saint-Lô Agglo	212 050 €	10,70%
Frais divers et aléas (5% coût travaux)	85 514 €	4,31%	Autofinancement commune	402 468 €	20,30%
TOTAL	1 982 316 €		TOTAL	1 982 316 €	

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Approuver le programme des travaux relatif à la rénovation du cinéma-théâtre ainsi que le plan de financement prévisionnel ;
- Autoriser le Maire à solliciter les cofinancements publics découlant du plan de financement ;
- Autoriser le Maire à déposer la demande d'urbanisme et les autres demandes administratives nécessaires à la réalisation du projet.

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

